

Documents à renvoyer pour la constitution du dossier

Pour tous les séjours

- Questionnaire médical rempli et signé par votre médecin
- Dernière ordonnance et selon les compte- rendus d'hospitalisations, résultats d'examens, PAI, etc.
- Copie des pages de vaccinations (Carnet de santé)
- Prescription médicale pour séjour climatique d'altitude établie par votre médecin sur une ordonnance.
- Fiche Informations légales d'ordre administratif
- Fiche de renseignements.
- Feuillet « Engagement des parties joint au livret d'accueil » signé - Livret à lire avec l'enfant avant son entrée et à conserver chez vous ou à lire en ligne sur : WWW.asthme-enfant.fr/dossier-d-admission
- Copie de toutes les pages du livret de famille et jugement de divorce pour les parents séparés.
- Copie de la pièce d'identité du ou des responsable(s) légal(aux) accompagnée de l'autorisation de sortie de territoire dûment complétée (utile en cas de nécessité de convoyage par l'Italie).
- Copie de l'attestation papier d'ouverture de droits à la sécurité sociale (les dates de validité DOIVENT couvrir la période de séjour prévue), avec mention du 100% ou ALD si votre enfant en est bénéficiaire.
- Copie de la carte Mutuelle recto-verso ou attestation C M U en cours de validité.
- Copie assurance Scolaire - Extra-scolaire et copie Assurance Responsabilité Civile (voir assurance habitat) si votre assurance extra-scolaire ne mentionne pas la R.C.
- Autorisation de sortie pour les plus de 13 ans dûment complétée et signée
- Pour les enfants de + de 8 ans : la copie du BREVET de NATATION 25m ou 50m si en votre possession

Pour les séjours « année scolaire »

- Copie des 3 bulletins de l'année écoulée, avec avis de passage et/ou bulletins de l'année en cours
- EXEAT ou Certificat de Radiation
- 3 photos d'identité

Documents à remettre le jour de l'admission :

- Carnet de Santé- Le traitement pour 3 jours - Les produits de désensibilisation.
- Carte d'Identité ou Passeport de l'enfant (A remettre le jour de l'arrivée)
- Participation aux frais engagés VOIR au VERSO « Participation familles » (*règlements bien identifiés dans 1 enveloppe au nom de l'enfant par CHEQUE de préférence*):
 - Activités : €
 - Participation transport : 100 € A/R (si présent au convoi départ Paris organisé par La Guisane)
 - Argent Poche (facultatif) : €

PARTICIPATION FAMILLES

Madame, Monsieur,

Votre enfant va être hospitalisé dans notre établissement. Les frais liés à son séjour sont pris en charge par l'Assurance Maladie. Par contre, celle-ci refuse d'inclure dans notre tarif certaines dépenses résultant de la vie quotidienne.

C'est pourquoi nous sommes amenés à vous demander les contributions suivantes :

SEJOUR : ANNÉE SCOLAIRE

- Une participation forfaitaire aux activités non médicales proposées par l'établissement :
 - 150 € par trimestre pour les collégiens et lycéens.
 - 90 € par trimestre pour les primaires.
- Une provision sur les frais de scolarité et produits d'hygiène de 50 €.
- De l'argent de poche pour votre enfant dont le montant est laissé à votre discrétion. A titre indicatif, nous vous recommandons : par mois,
 - 30 €/mois pour les collégiens et lycéens
 - 10 €/mois pour les primaires.

Cette somme sera utilisée également pour régler l'inscription aux activités extra-scolaires de ville auxquelles vous souhaiteriez inscrire vos enfants.

SÉJOURS COURTS : ÉTÉ - VACANCES DE TOUSSAINT, D'HIVER et de PRINTEMPS

- Une participation forfaitaire de 50€ aux activités non médicales proposées par l'établissement pour les séjours de 3 semaines ou d'un mois (l'été: 100€ si 2 mois de séjour consécutifs).
- L'argent de poche de votre enfant dont le montant est laissé à votre discrétion. A titre indicatif, nous vous recommandons pour la durée du séjour :
 - 30 à 50€ / mois pour les collégiens et lycéens
 - 10 à 20€ / mois pour les primaires

Pour les enfants qui participent aux convois organisés par nos soins (Paris-Briançon) :

Une participation forfaitaire est demandée :

- 100 € Billet Aller et Retour